

Protocole académique de sécurité en course d'orientation

Référence : circulaire n*2017-075 du 19-04-2017 Exigences de sécurité dans les activités physiques de pleine nature dans le second degré (BO N*16 du 6 avril 2017)

Le protocole académique de sécurité en course d'orientation prend appui sur la circulaire citée en référence. Il s'applique à toutes les formes de pratique de la course d'orientation en forêt, en parc, en milieu connu dans les contextes de l'EPS, du sport scolaire, les sections sportives scolaires, les options EPS, les pratiques occasionnelles sous forme de sortie ou de stage.

Les référents sécurité APPN désignés dans les établissements (ou les coordonnateurs si non désignation de référent) sont chargés de l'animation conduisant à l'adoption d'un protocole de sécurité partagé et régulé.

Il résulte d'un travail patient de conception, de recueil d'informations, d'observation et d'acquisition de connaissances, d'échanges avec des professeurs, des experts, lors de plusieurs séminaires nationaux ou de rencontres plus informelles.

Pour rappel, l'académie d'Aix-Marseille a dans un premier temps provoqué le partage de la circulaire comme référence lors de journées de formation (automne 2017) concernant tous les enseignants d'EPS, et diffusé un outil de positionnement diagnostique à renseigner en équipe. Un groupe ressource académique a été constitué et travaille à la rédaction des protocoles académiques.

Quelques extraits de la circulaire :

« Chaque projet d'EPS doit permettre aux élèves de développer des compétences « pour se déplacer en sécurité en s'adaptant à des environnements variés naturels ou artificiels ».

« La sécurité se définit comme l'absence de risque inacceptable pouvant objectivement mettre en cause l'intégrité physique des élèves. »

« Il existe pour l'enseignant d'EPS une obligation professionnelle de contrôle des activités de ses élèves et de garantir leur sécurité. »

« L'enseignant reste, quel que soit le niveau d'évolution des élèves et quel que soit le dispositif concerné, responsable des choix pédagogiques proposés [...] La responsabilité de l'enseignant reste pleine et entière même en présence d'un intervenant extérieur éventuel. »

« En qualité de représentant de l'Etat au sein de l'établissement, le chef d'établissement veille à ce que les conditions d'organisation des APPN répondent aux exigences de sécurité. Il a toute légitimité pour autoriser ou interdire une sortie ou un projet. »

« Quand un stage APPN est organisé dans une autre académie, les enseignants doivent prendre connaissance du protocole de l'académie d'accueil afin de s'imprégner des recommandations validées par les experts locaux. Le protocole académique le plus strict s'applique. »

Méthodologie de conception :

La rédaction des protocoles académiques de sécurité résulte de choix :

- considérer la sécurité comme un processus dynamique impliquant des connaissances, une posture de vigilance, un apprentissage et une régulation ;
- considérer la sécurité comme un ensemble cohérent de principes - à respecter dans la conduite des enseignements - et un résultat : la réduction au plus bas niveau des occurrences d'accidents ;
- considérer les risques et les dangers en toute objectivité ;
- définir des « **incontournables** » comme référence aux gestes professionnels à mobiliser ; ce choix suppose à la fois sélection, concision mais aussi relative exhaustivité ; il est soumis au gain de sécurité qu'il veut produire en tant qu'effet ;

- considérer les protocoles de sécurité comme évolutifs : confrontés à la réalité des pratiques, à l'évolution des connaissances et des matériels, ils peuvent être amendés et modifiés pour gagner en efficacité.

Principes :

Les protocoles de sécurité constituent une aide à l'objectivation, l'apprentissage, la mise en œuvre et la régulation des procédures de mise en sécurité de la pratique des élèves dans les APPN en EPS.

En cela, ils sont un appui au développement des compétences professionnelles et à leur partage.

Leur appropriation passe par leur révélation, leur compréhension, l'échange, la mise en œuvre de leurs dispositions en contexte, leur traduction en gestes professionnels, la réduction des incidents critiques et des accidents.

Ceux-ci, peu nombreux, n'en restent pas moins potentiellement graves.

Ce protocole constitue une référence pour les enseignants et les équipes dans la confection, l'adaptation à leur contexte, la régulation de leur propre protocole de sécurité.

Responsabilité :

Les enseignants d'EPS sont, par leur statut, maîtres de la définition et de la mise en œuvre de leurs gestes professionnels dans un cadre de responsabilité et des obligations de prudence et de surveillance qui leur incombent.

Le présent protocole de sécurité vise à offrir un cadre de référence permettant de concevoir la sécurité et les gestes professionnels en contexte d'enseignement de l'EPS en appui sur les APPN, et ainsi d'exercer ces responsabilités avec des garanties suffisantes.

Toutefois, on ne peut exclure qu'un enseignant, considérant qu'il n'est pas en mesure d'offrir des conditions d'apprentissage et de pratique suffisamment sûres, veuille renoncer à l'enseignement de la course d'orientation. Cela doit être respecté. Il est alors invité à consolider ses ressources d'enseignement par le recours à la formation afin de disposer des moyens de reconsidérer son choix le cas échéant.

Les enjeux de la course d'orientation en EPS :

Il s'agit d'apprendre par la pratique à conduire un déplacement dans un environnement plus ou moins connu et incertain, à l'aide d'une carte, avec efficacité (vitesse) et efficacité (contrôle), et à jouer avec ses ressources, biomécaniques, énergétiques, informationnelles, décisionnelles, psychologiques, tout en assurant sa sécurité et celle des autres.

Le jeu avec les ressources, propre aux apprentissages moteurs, implique le droit à l'erreur. Le risque permanent de s'égarer implique que l'erreur soit possible en toute sécurité.

Une éducation à la prise de risques calculée et à l'éventuel renoncement est au cœur de cette problématique : « savoir ce que je peux et ne peux pas faire en sécurité », englobe et finalise les expériences vécues par les élèves, conditionne la sécurité avec laquelle ils pourront mobiliser leurs acquis en dehors du contexte scolaire. Pour information, la formation des élèves par les APPN en EPS est à situer dans une perspective de pratique de sport de nature en France qui représente 34,5 millions de personnes, dont 15 millions en randonnée pédestre et 1 million en escalade notamment.

Les dangers et les risques :

Les mesures de sécurité prennent tout leur sens et leur acuité en regard des dangers auxquels les pratiquants peuvent être confrontés et à la gestion des risques qu'il convient d'intégrer aux différents temps et rôles propres à l'APPN.

Dangers

Les dangers sont considérés ici comme les effets potentiels de l'exposition aux risques : être pris de panique en cas d'isolement, les blessures et traumatismes, les effets d'une mauvaise rencontre (peur, inhibition, violence...).

Risques

Les risques sont considérés ici comme l'exposition, la probabilité d'être confronté aux dangers.

Pour les élèves :

- se perdre ;

- chuter, que cela soit lié ou non aux conduites inconséquentes des pratiquants et aux transgressions possibles des procédures de sécurité ;
- faire un malaise.


Pour l'enseignant:

- être exposé à un site non reconnu ou non sécurisé (chasse et/ou débardage en cours, promeneurs malveillant, aven et/ ou falaises non reconnues) ;
- être exposé à des conditions météorologiques dégradées qui peuvent accentuer les risques encourus (vent, orage, chaleur, etc...) ;
- être exposé à un problème de communication (gestion des secours) ;
- être exposé à l'aggravation d'une pathologie connue (PAI).

Apprendre dans le cadre des APPN suppose le droit à l'erreur par, et de façon conjuguée, la présence de risques et la protection face aux dangers.

Définition du milieu de pratique

La définition du milieu de pratique est l'acte sécuritaire primordial de l'acte d'enseignement en course d'orientation. Elle met en adéquation les ressources des élèves avec les contraintes du milieu auquel ils sont confrontés et induit à la fois le niveau de difficulté et le niveau d'engagement. Il convient qu'il respecte les **repères de progressivité** suivants :

- 
- d'une pratique en groupe vers une pratique individuelle ;
 - d'un milieu connu vers un milieu partiellement connu, puis vers un milieu inconnu ;
 - des parcours en étoile vers les parcours en boucle ;
 - d'un espace restreint vers un espace plus vaste ;
 - d'un terrain clair et ouvert vers un terrain dense ;
 - d'un terrain plat vers un terrain accidenté ;
 - d'un terrain urbain, vers un terrain semi-urbain, vers un terrain naturel (forêt) ;
 - des parcours jalonnés vers les postes très faciles (niveau vert), puis vers les postes plus difficiles (niveau bleu) en collège, puis jaune en lycée.

Quelques écueils possibles à la sécurité :

On peut relever sans exhaustivité :

- la pratique sur un site non autorisé, non reconnu ;
- l'absence de vérification au préalable de la fiabilité de la carte ;
- le traçage de parcours trop exigeants (trop difficiles et/ou trop longs) ;
- le traçage de parcours induisant un isolement des élèves les uns par rapport aux autres ;
- la négligence d'un dispositif de « qui est où » par l'enseignant ;
- l'absence de la vérification du matériel obligatoire avant départ ;
- l'absence ou le mésusage des équipements de sécurité par les élèves ;
- la méconnaissance de la légende (postes, arrivée, départ) ;
- l'absence des codes d'identification des balises permettant aux élèves de vérifier leur itinéraire ;
- la méconnaissance et la transgression des règles de sécurité ;
- l'engagement dans un degré de difficulté inadapté ;
- l'installation d'un certain laxisme avec le temps ;
- la peur ou l'excès de confiance (élève comme professeur) ;
- le débalisage des postes avant le retour de tous les élèves ;
- l'absence de procédure pour faire demi-tour ;
- l'absence de procédures de gestion des secours ;
- etc.

Les transgressions possibles des élèves:

- détériorations et ou déplacements des balises ;
- déplacements des balises ;
- détériorations de l'environnement de pratique ;
- refus de pratique (élève qui se cache) ;
- regroupement, usage détourné du téléphone portable ;

- etc.

Ces différents facteurs, écueils et transgressions, peuvent conduire à des incidents critiques. Avec ou sans conséquences, ils n'en demeurent pas moins potentiellement présents et doivent faire l'objet d'une vigilance. La mobilisation des « incontournables » visent à minimiser leur occurrence.

Problématique pédagogique :

La sécurité en course d'orientation est portée par l'adéquation entre la définition du milieu de pratique, la nature des tâches et leur degré de difficulté, les ressources des élèves et le dispositif de supervision.

En conséquence, l'**anticipation** sur ces différents facteurs et leurs relations traduits en procédures est la **clé des conditions de sécurité**.

LES INCONTOURNABLES :

Les professeurs et les équipes sont invités à élaborer leurs protocoles de sécurité dans leurs contextes en appui sur les incontournables suivants :

Ils représentent la garantie de non exposition aux dangers tout en permettant aux élèves de se confronter aux risques et de faire des erreurs comme facteurs d'apprentissage.

Un professeur non expert ayant appris à mobiliser ces « incontournables » doit pouvoir enseigner la course d'orientation en EPS avec sérénité et sécurité.

Ces incontournables sont formulés en réponse à la question : de quoi disposent les élèves pour pratiquer et apprendre en sécurité ?

Les élèves disposent de :

1. **Un milieu de pratique défini et reconnu ;**
2. **Une carte à jour :**
 - **carte couleur, carte photo aérienne, carte IGN (randonnée, raid UNSS) ;**
 - **Echelle (1/5000ème ou inférieur), équidistance et indication du Nord sont apposées sur la carte ;**
 - **Légende présente sur la carte ;**
 - **Les codes des balises et leur définition apparaissent sur la carte ;**
3. **Une montre (ou chronomètre) ;**
4. **Une boussole ;**
5. **Vêtements et chaussures adaptés au terrain et à la météo ;**
6. **En raid UNSS ou Co longue distance: téléphone portable, vêtement coupe-vent, eau, vivres de course, sac à dos, couverture de survie, sifflet ;**
7. **Un tracé dont :**
 - **Les balises sont placées sur des éléments remarquables ;**
 - **Les parcours utilisent des lignes adaptées au niveau des élèves ;**
 - **L'enseignant anticipe l'itinéraire probable emprunté par les élèves ;**
 - **Les différents parcours tracés sont entremêlés afin de réduire le risque d'isolement des élèves ;**
 - **Les temps de parcours ont une durée maximum de 20 minutes ;**
 - **Les parcours sont en ordre imposé. La course « au score » peut présenter dans le cadre de l'enseignement en forêt, des inconvénients trop importants en termes de sécurité. L'enseignant ne peut anticiper le déplacement des élèves et les choix itinéraires suivis par ces derniers. Ceux-ci peuvent alors être exposés à des zones dangereuses ou des secteurs présentant des difficultés supérieures à leurs ressources.**
8. **De connaissances et de compétences sécuritaires :**
 - **L'élève sait orienter sa carte au nord ;**
 - **L'élève possède une montre et connaît l'heure maximale de retour de l'exercice et de la leçon ;**
 - **L'élève maîtrise les procédures de retour: identification de points remarquables pour pouvoir rentrer, azimut de sécurité ;**

- L'élève sait engager les procédures de retour en référence à un signal d'alerte (signal sonore) ou une limite horaire ;
- Il sait clairement repérer les éléments remarquables de la carte ;
- Il est capable d'identifier a minima :
 - les sentiers, les falaises (tous les deux en noir sur la carte) ;
 - les éléments simples d'hydrométrie (ruisseau, lac, source) ;
 - les éléments simples de végétation (arbre, forêt dense, zone blanche = forêt clairsemée).

9. D'une supervision organisée :

Pour être efficace la supervision nécessite l'anticipation de la gestion du flux des élèves.

Pour ce faire nous conseillons de :

- choisir un lieu de départ facilement identifiable par les élèves, relativement central, permettant une observation optimale des élèves et accessible par les secours ;
- mettre en place des routines permettant un contrôle des départs et arrivées des élèves. Ces routines organisées dans l'espace et le temps doivent permettre d'identifier clairement :
 - les horaires de départ et arrivée des élèves ;
 - les numéros de parcours sur lesquels les élèves sont engagés (tableaux "qui fait quoi/Kifekoi") ;
 - ces routines doivent aussi permettre à l'enseignant de se dégager du temps pour la supervision du groupe et le repérage des élèves en difficultés.
- mettre en place des procédures de contrôles permettant de valider les compétences sécuritaires minimales pour pouvoir partir/revenir (cf. procédures de sécurité) et de contrôler le matériel obligatoire si nécessaire (check-lists élèves)
- observer les élèves au départ ;
- rappeler les consignes de sécurité ;
- vérifier le matériel ;
- repérer des élèves en difficulté lors de la prise de carte, au retour de leur parcours.
- utiliser des outils facilitant la supervision et la gestion de crise si nécessaire : carte mère (carte tous postes), téléphone portable (avec numéros de l'établissement), point GPS, trousse à pharmacie.

Si les incontournables doivent être appris, il convient de les actualiser à chaque palier de progression dans les apprentissages et de niveau d'engagement.

Ces formulations ne présentent pas pour la plupart de nouveauté particulière. Certains ne les considéreront que comme une mise en forme condensée et cohérente de pratiques déjà éprouvées.

Préconisations

- Il va de soi que la mobilisation de ce protocole de sécurité s'insère dans les gestes professionnels plus génériques de l'enseignement de l'EPS : notamment, la proposition d'un cadre éducatif qui explicite les conditions de sécurité, les contenus et les comportements attendus, les éventuelles sanctions aux manquements, et une supervision permanente ;
- Une approche en équipe favorise la cohérence des apprentissages sécuritaires des élèves ;
- La pratique de check-lists, élèves et professeurs, peut contribuer à l'intégration comme à la régulation des conditions et procédures de sécurité ;
- L'anticipation sur les transgressions possibles conduit à une maîtrise accrue de la sécurité comme à une implication accentuée des élèves dans la pratique, les différents rôles et l'apprentissage ;
- L'observation des pratiques montre la présence plus ou moins fréquente de défauts sans conséquences. Il importe de les relever et de les travailler en équipe, voire avec les élèves de façon à les réduire au maximum. Ne pas les nier, mais les mettre en évidence, et travailler à leur analyse et à leur réduction ;
- Faire connaître pour questionner, comprendre et se faire accompagner est professionnel ;
- Eduquer à la sécurité comprend d'évidence l'apprentissage de procédures adéquates mais cela doit être complété de connaissances, psychologiques notamment, relatives à la prise de risques ;
- Anticiper sur la gestion des situations de crise : les incidents et accidents ne sont pas impossibles, comment agir quand ils surviennent ? qui intervient ? comment ? qui prévient ? comment un signal d'arrêt de la pratique est-il donné à la classe pour éviter les sur-accidents ?

Ressources

Le conservatoire des pratiques ([lien](#)) comprend plusieurs ressources en ligne. Il est appelé à s'enrichir et n'est pas exclusif des nombreuses ressources proposées sur d'autres sites académiques.

Une foire aux questions est ouverte à partir des observations et interrogations que les différents acteurs porteront à notre connaissance.

Les guides de positionnement diagnostic

La vocation de ces guides est d'outiller et de faciliter les échanges en équipe, l'évaluation de la sécurité offerte aux élèves dans la pratique des APPN et de favoriser les projets de développement.

Conclusion

La proposition de ce protocole de sécurité en course d'orientation vise à assurer un niveau optimal de sécurité dans les apprentissages des élèves.

La promotion d'une sécurité effective, intégrée, est l'affaire de tous. Elle repose sur un travail serein d'intégration à la conception, la conduite et la régulation des pratiques d'enseignements et sur les échanges entre professionnels : professeurs, chefs d'établissement, formateurs, experts, inspecteurs, sans oublier la perception que les élèves, premiers bénéficiaires, peuvent en avoir. Elle est à l'opposé de ce que l'on pourrait dénommer une « sécurité de papier », virtuelle, seulement postulée, où tout serait écrit mais sans être complètement mis en œuvre avec vigilance et cohérence.

Exigences de sécurité APPN



PROTOCOLE DE COURSE D'ORIENTATION EN FORET : les INCONTOURNABLES dont disposent les élèves pour partir et apprendre en sécurité

Environnement	<i>Les élèves disposent-ils d'un milieu de pratique sécurisé ?</i>
	<p>L'espace de pratique est autorisé (mairie, ONF, propriétaires éventuels), et reconnu préalablement.</p> <p>Les éventuels dangers sont signalés sur la carte et balisés sur le terrain</p> <p>L'espace de pratique est circonscrit par des lignes clairement identifiables par les élèves (routes, sentiers, ligne électriques, clôtures etc...)</p> <p>La carte et les lieux sont choisis en fonction du niveau de pratique des élèves</p> <p>Un emplacement de regroupement facilement identifiable par les élèves</p> <p>Les parcours sont tracés pour être adaptés au niveau et aux ressources des élèves</p> <p>La supervision est organisée de façon à savoir sur quel parcours sont les élèves lors de la leçon (tableau « qui est où »)</p> <p>La gestion de crise et l'accès des secours sont anticipés</p>
Equipement	<i>Les élèves disposent-ils de l'équipement nécessaire ?</i>
	<p>Une carte à jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - carte couleur normes IOF, carte photo aérienne, carte IGN (randonnée, raid UNSS) - Echelle (1/5000ème ou inférieur) , équidistance et indication du Nord sont apposées sur la carte - Légende présente - Les codes des balises et leur définition apparaissent sur la carte <p>Une montre (ou chronomètre)</p> <p>Une boussole</p> <p>Des vêtements et chaussures adaptés à la météo</p> <p>En raid UNSS ou Co longue distance: téléphone portable, vêtement coupe-vent, eau, vivres de course, sac à dos, couverture de survie, sifflet</p> <p>Une carte mère et téléphone portable pour l'enseignant</p>
Procédures de sécurité	<i>Les élèves disposent-ils des connaissances et compétences nécessaires ?</i>
	<p>Les élèves savent orienter la carte au nord</p> <p>Les élèves possèdent une montre et connaît l'heure maximale de retour de l'exercice et de la leçon</p> <p>Les élèves maîtrisent les procédures de retour (identification de points remarquables pour pouvoir rentrer, azimuth de sécurité)</p>

Connaissances	<i>Les connaissances de l'élève lui permettent-elles de garantir sa sécurité?</i>
	Savoir clairement repérer les éléments remarquables de la carte Identifier les sentiers, les falaises (tous les deux en noirs sur la carte) les éléments basiques d'hydrométrie (ruisseau, lac, source) et de végétation (forêt dense, zone blanche = forêt clairsemée)
Tracé	<i>Le tracé permet-il aux élèves de s'engager en toute sécurité ?</i>
	Les balises sont placées sur des éléments remarquables Les parcours utilisent des lignes adaptées au niveau des élèves L'enseignant anticipe l'itinéraire probable emprunté par les élèves. Les différents parcours tracés sont entremêlés afin de réduire le risque d'isolement des élèves Les temps de parcours ont une durée maximum de 20 minutes Les parcours sont en ordre imposé NB : La course au score » présente des inconvénients trop importants en termes de sécurité : l'enseignant ne peut anticiper le déplacement des élèves et les choix itinéraires suivis par ces derniers peuvent les exposer à des zones dangereuses ou des secteurs présentant des difficultés supérieures à leurs ressources
Contrôle et régulation	<i>Les élèves disposent-ils d'une supervision organisée ?</i>
Supervision	L'enseignant exerce un contrôle des départs et arrivées des élèves : - horaire de départ et arrivée - numéro de parcours - compétences minimales sécuritaires pour pouvoir partir/revenir (cf. procédures de sécurité) - matériel obligatoire
Secours	<i>Les élèves disposent-ils d'une gestion de crise anticipée ?</i>
	Mise en place d'un protocole d'urgence (localisation GPS, numéro téléphone, trajets des secours) Trousse de premiers secours

Exigences de sécurité APPN



PROTOCOLE DE COURSE D'ORIENTATION EN PARC URBAIN: les INCONTOURNABLES dont disposent les élèves pour partir et apprendre en sécurité

Environnement	<i>Les élèves disposent-ils d'un environnement de pratique sécurisé ?</i>
	<p>L'espace de pratique est autorisé (mairie, propriétaires éventuels), et reconnu préalablement.</p> <p>Les éventuels dangers sont signalés sur la carte et balisés sur le terrain</p> <p>Choix d'un emplacement de regroupement facilement identifiable pour les élèves.</p> <p>Anticipation de l'accès possible pour les secours</p>
Equipement	<i>Les élèves disposent-ils de l'équipement nécessaire ?</i>
	<p>Carte à jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - carte couleur, carte photo aérienne - Echelle (1/3000ème ou inférieur conseillée), équidistance et indication du Nord sont apposées sur la carte - Légende présente <p>Montre (ou chronomètre)</p> <p>Vêtements et chaussures adaptés à la météo.</p> <p>Carte mère et téléphone portable pour l'enseignant</p>
Procédures de sécurité	<i>Les procédures de sécurité sont-elles efficaces ?</i>
	<p>L'élève possède une montre et connaît l'heure maximale de retour de l'exercice et de la leçon</p> <p>L'enseignant est en capacité de savoir sur quel parcours sont les élèves lors de la leçon (tableau « qui est où »)</p>
Tracé	<i>Les élèves disposent-ils d'un tracé structuré et compatible avec leurs ressources ?</i>
	Les temps de parcours sont d'une dizaine de minutes
Contrôle et régulation	<i>Les élèves disposent-ils d'une supervision organisée ?</i>
	<p>L'enseignant exerce une vigilance accrue sur les autres usagers du parc (promeneurs, véhicules divers)</p> <p>L'enseignant organise les départs et les arrivées des élèves</p> <p>L'enseignant contrôle l'équipement obligatoire des élèves</p>
Secours	<i>Les élèves disposent-ils d'une gestion de crise anticipée ?</i>
	<p>Gestion des incidents/accidents</p> <p>L'intervention éventuelle des secours est envisagée</p> <p>Mise en place d'un protocole d'urgence (localisation GPS, numéro téléphone, trajets des secours).</p> <p>Trousse de premiers secours.</p>

Exigences de sécurité APPN



PROTOCOLE DE COURSE D'ORIENTATION DE PROXIMITÉ : Etablissement scolaire, stades. Les INCONTOURNABLES dont disposent les élèves pour partir et apprendre en sécurité

Environnement	<i>Les élèves disposent-ils d'un environnement de pratique sécurisé ?</i>
	Les éventuels dangers sont balisés et signalés sur le terrain
Équipement	<i>Les élèves disposent-ils de l'équipement nécessaire ?</i>
	Carte à jour : - carte couleur, carte photo aérienne - Echelle (1/1500ème ou inférieur conseillée) et indication du Nord sont apposées sur la carte
	Vêtements et chaussures adaptés à la météo.
	Carte mère et téléphone portable pour l'enseignant
Procédures de sécurité	<i>Les procédures de sécurité sont-elles efficaces ?</i>
	L'enseignant détermine les zones d'évolution et les zones interdites (escaliers, bâtiments, etc.)
Tracés	<i>Les élèves disposent-ils d'un tracé structuré et compatible avec leurs ressources ?</i>
	Les temps de parcours sont d'une dizaine de minutes maximum
	Les tracés prennent en compte les autres utilisateurs de l'espace (collègues EPS...)
	Les tracés n'impliquent pas de croisement dans les passages étroits.
Contrôle et régulation	<i>Les élèves disposent-ils d'une supervision organisée ?</i>
Supervision	L'enseignant choisit un emplacement de supervision lui permettant d'observer le plus grand espace de pratique possible
Secours	<i>Les élèves disposent-ils d'une gestion de crise anticipée ?</i>
	Gestion des incidents/accidents en lien avec l'infirmier de l'établissement Trousse de premiers secours

Check List Enseignant

A V A N T	Environnement	J'ai les autorisations J'ai identifié et signalé les dangers du terrain J'ai consulté la météo
	Conception	J'ai élaboré des parcours progressifs et adaptés (distance, nombre de balises, difficulté de la balise, proximité des lignes d'arrêt, utilisation des lignes directrices) Les différents parcours se croisent. (Les élèves ne sont jamais isolés dans une zone) J'ai anticipé la supervision (« qui est où ») J'ai anticipé la gestion de crise et l'accès des secours si nécessaire
P E N D A N T	Matériel	J'ai une carte adaptée par élève. J'ai des montres ou des chronomètres j'ai une trousse de secours. J'ai un téléphone chargé J'ai des boussoles et sifflets
	Consignes	J'ai précisé les limites du terrain et la marche à suivre pour rejoindre la zone de regroupement J'ai rappelé le temps limite de la situation et/ou l'heure limite de retour de la séance. J'ai rappelé les consignes de sécurité en cas d'accident et/ou incident.